

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

N°

022

/CR/MINT/SG/DTR/SDPSR/CC/SECAM/CA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON



PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT

Yaoundé, le 19 AVR 2024

COMMUNIQUE RADIO

Le Ministre des Transports porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale qu'un concours de formation de 240 Experts en sécurité routière aura lieu, le samedi 13 juillet 2024, au centre unique de Yaoundé dans les filières suivantes :

- Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière ;
- Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

A cet effet, il invite les personnes intéressées par ledit concours à consulter les conditions d'éligibilité sur le site internet du Ministère des Transports à l'adresse : www.concours.mintransports.cm ./-

Ampliations :

- SG/PM ;
- MINDEL ;
- SG ;
- IG ;
- Chronos/Archives.



NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF ROAD TRANSPORT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS

No. **022** CR/MINT/SG/DTR/SDPSR/CC/SFCAM/CA

Yaounde, **19 AVR 2024**

PRESS RELEASE

The Minister of Transport hereby informs the general public that, a competitive examination to train 240 Road Safety Experts is slated for Saturday 13 July 2024, at the unique centre of Yaounde, in the following fields:

- Driver's licence and road safety delegates ;
- Driver's licence and road safety inspectors.

To this effect, interested candidates are requested to check registration requirements on the website of the following website of the Ministry of Transport : www.concours.mintransports.cm./-

Copies:

- SG/PM;
- MINDEL;
- SG;
- IG;
- Records/Archives.



NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna



19 AVR 2024

CONDITIONS A REMPLIR POUR LE CONCOURS DES 240 EXPERTS EN SECURITE ROUTIERE

Le concours est ouvert à tout candidat camerounais ou étranger des deux sexes dans les filières suivantes :

- Délegués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière (DPCSR) : 80 places dont 10 internes ;
- Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) : 160 places dont 20 internes .

I- CONDITIONS EXIGEES

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

I.1 CANDIDATS EXTERNES

- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B » ;
- être titulaire d'un Baccalauréat, d'un GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être âgé de 19 ans au moins et 32 ans au plus à la date limite du dépôt des dossiers du concours.

I.2 CANDIDATS INTERNES

- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B » ;
- avoir une ancienneté de service d'au moins cinq (5) ans ;
- être titulaire d'un Baccalauréat, d'un GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- être âgé de 45 ans au plus à la date limite du dépôt des dossiers du concours.

I.3 POUR LES CANDIDATS ETRANGERS

- être titulaire du permis de conduire de catégorie « B » ;
- être âgé de 19 ans au moins et 32 ans au plus à la date limite du dépôt des dossiers du concours ;
- être titulaire d'un Baccalauréat, d'un GCE/AL ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- avoir un passeport ou un titre de séjour qui couvre toute la durée de formation.

II – DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers complets de candidature doivent être déposés dans les Délégations régionales des Transport ou à l'Institut Sous-régional de Sécurité Routière et de Recherches (ISSERR) au plus tard le **07 juin 2024**, délai de rigueur, et comprennent les pièces suivantes :

- une fiche d'inscription téléchargeable sur le site du Ministère des Transports ou à retirer au moment du dépôt de dossier ;

- une demande manuscrite timbrée à 1500 FCFA adressée à Monsieur le Ministre des Transports et précisant le cycle de formation sollicité;
- six (06) photos récentes 4x4 en couleur/fond blanc portant au verso les noms, prénoms, date et lieu de naissance du candidat ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme exigé ;
- une photocopie certifiée conforme du diplôme exigé ;
- une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie certifiée conforme de la carte de séjour couvrant toute la période de formation pour le candidat étranger ;
- une photocopie certifiée conforme du permis de conduire. Pour les candidats étrangers, ajouter un certificat d'authenticité dudit permis ;
- un certificat médical signé par un médecin de l'administration, **attestant que le candidat est physiquement et mentalement apte à exercer la profession d'Expert en sécurité routière**, en lien avec la conduite des véhicules légers et lourds;
- une grande enveloppe timbrée à 500 Fcfa (timbre postal) portant l'adresse complète du candidat ;
- un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de trois (03) mois au plus;
- une attestation de présence effective signée du supérieur hiérarchique du lieu de fonction pour les candidats internes et datant de trois (03) mois au plus;
- un reçu justifiant du paiement, auprès du Délégué régional des Transports, des frais d'inscription de 25000 (vingt-cinq mille) FCFA pour les candidats externes et 40 000 (quarante mille) pour les candidats internes.

NB : - Toutes les pièces certifiées conformes doivent dater de trois (03) mois au plus ;

- En ce qui concerne les candidats remplissant les conditions exigibles au présent concours et titulaires du **CAPEC** (Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement de la Conduite des véhicules à moteurs) et d'un permis de conduire de la catégorie « C », leur admissibilité sera faite directement pour la 2^{ème} année sur études de dossiers.

III- REPARTITION DES PLACES DISPONIBLES

FILIERES	EXTERNES	INTERNES	TOTAL
IPCSR	140	20	160
DPCSR	70	10	80
TOTAL	210	30	240

IV- LIEU ET DUREE DE FORMATION

La formation se déroulera à l'Institut Sous-régional de Sécurité Routière et de Recherches (ISSERR) sis à Yaoundé pour une durée de :

- deux (02) ans pour les Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) ;
- trois (03) ans pour les Délégués au Permis de Conduire et à la Sécurité Routière (DPCSR).

V- PROGRAMME ET CALENDRIER DU CONCOURS

V.1 – Epreuves écrites

Dates	Horaires	Matières	Durée	Coefficients
Samedi 13 juillet 2024	08h00 – 11h00	Culture générale	3h	4
	12h00 – 16h00	Epreuve de synthèse professionnelle	4h	6

- L'épreuve de culture générale relève du programme des classes de terminale ;
- L'épreuve de synthèse professionnelle portera sur la **signalisation routière, le code de la route, l'environnement, le véhicule, le secourisme, la route et l'autoroute.**

V.2 – Epreuves orales et pratiques

Seuls les candidats déclarés admissibles au terme de la phase écrite et ceux retenus sur étude de dossiers y prendront part.

Dates	épreuves	contenu	coefficients
Du 08 au 10 août 2024	pratique	Conduite du véhicule (créneau et circulation)	3
	orale	Entretien avec le jury	2

VI – PUBLICATION DES RESULTATS

Les admissibilités et les résultats définitifs seront proclamés par le Ministre chargé des Transports. /-

19 AVR 2024

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

Copies :

- SG/PM/(pour info)
- MINDEL
- SG
- IG
- Chonos/Archives



NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna